

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Simon BERTON, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

ABSENTS EXCUSES : Emilie FLAMIN, Thierry AMIRAULT, Stéphanie CAILLONNEAU, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN.

M. AMIRAULT a donné procuration à M. CHATEAU, Mme FLAMIN à Mme POYART, Mme CAILLONNEAU à Mme BACHET, M. THAREAU à M. NAULET, M. JUILLET à M. AUDOUX, Mme TAPIN à Mme LESCOUEZEC.

Mme Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- La vente de la parcelle AP 572 : le redécoupage de la parcelle n'est pas encore terminé,

Et les ajouts de 2 points suivants :

- Déclassement d'une partie de la voie communale dans la cité de la Roche Honneur
- Convention de servitude pour passage de réseaux chez un particulier

Monsieur le Maire, conformément à la procédure réglementaire, quitte la séance pour permettre le vote du Compte Administratif de l'année 2017

2018-12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Vincent NAULET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		266 602.73	340 963.98		340 963.98	266 602.73
Opérations de l'exercice	1 846 628.55	2 107 852.44	630 530.42	695 829.81	2 477 158.97	2 803 682.25
TOTAUX	1 846 628.55	2 374 455.17	971 494.40	695 829.81	2 818 122.95	3 070 284.98
Résultats de clôture		527 826.62	275 664.59			252 162.03
Restes à réaliser			65 900.00	438 700.00	65 900.00	438 700.00
TOTAUX CU-MULES		527 826.62	341 564.59	438 700.00	65 900.00	690 862.03
RESULTATS DEFINITIFS		527 826.62		97 135.41		624 962.03

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire réintègre la séance et remercie le Conseil Municipal pour sa confiance.

2018-13 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-14 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal

Constatant que le compte administratif présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

un excédent cumulé de fonctionnement de 527 826.62 €

un déficit cumulé d'investissement de 275 664.59 €

un excédent cumulé des restes à réaliser en investissement de 372 800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne rien affecter pour financer les dépenses d'investissement 2017 (**Art. 1068**) puisqu'il n'y a pas de besoin, la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 527 826.62 €, sera repris en excédent de fonctionnement dans le budget 2018 (**art. 002**).

2018-15 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur NAULET, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, présente la réflexion de la commission des finances en matière de fiscalité pour 2018 : celle-ci propose de ne pas augmenter les taux puisque ceux-ci ont été profondément modifiés l'an dernier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des impôts communaux comme suit:

IMPOT	Bases fiscales	Taux 2017	Produit
Taxe d'habitation	3 046 000 €	10.75	327 445 €
Taxe sur le foncier bâti	1 897 000 €	18.27	346 582 €
Taxe sur le foncier non bâti	123 400 €	48.05	59 294 €
TOTAL			733 321 €

2018-16 : VOTE DU BUDGET 2018

M. NAULET présente le budget 2017. Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 477 000 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 1 650 000 € pour la section d'investissement.

Il tient compte notamment des projets décidés pour 2017 sans augmenter les impôts locaux et principalement :

Pour la partie investissement :

- des travaux d'aménagements urbains dans le centre bourg (160 000€ pour la phase 1 + 300 000€ pour la phase 2)
- de la réhabilitation du stade municipal de football comprenant la construction de vestiaires (182 000 €) et la réfection complète de l'éclairage du terrain d'honneur (76 000 €)
- de la vente de terrains communaux à bâtir (418 500 €)
- des travaux de comblement à la suite d'un effondrement dans la cour du presbytère (38 000 €)
- de l'achat d'un pont pour l'entretien des tondeuses des ateliers municipaux (1 000 €)
- des travaux de voirie (20 000 €) rue des 3 cheminées et rue de la cave Herpin
- de travaux de plantation dans les peupleraies (5 000 €)
- d'une nouvelle tranche de travaux pour rénover les luminaires à lampe à vapeur de mercure
- de l'acquisition de matériel informatique pour l'école (4000 €)
- d'une subvention du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police pour financer les travaux de sécurité rue des Fromentaux (600 €)
- de la pose de portiques sur la portion de la Loire à Vélo entre la rue de Gogué et la rue du Ruau (2 000 €)
- de l'achat de mobilier urbain (3 000 €)
- de la Signalétique du cimetière (10 000 €)
- du Renouvellement de mobilier de la mairie (10 000 €)
- de l'installation de jeux dans la cours de l'école maternelle (5 000 €)
- de l'achat de matériel à la cantine (5 500 €)
- des travaux d'extension et de renforcement des réseaux (69 500 €)
- de la pose de 3 nouvelles bornes incendie (6 000 €)
- du renouvellement de panneaux de signalisation (8 500 €)

Pour la partie fonctionnement, entre autres,

- d'une progression du budget « alimentation » de la cantine scolaire pour augmenter sensiblement l'achat de produits locaux et de produits bio,
- du recrutement d'un agent saisonnier au service technique d'Avril à septembre (12 000 €)
- du renouvellement des dictionnaires à l'école élémentaire (700€)
- de la réfection des peintures à la mairie (5 000 €)

M. AUDOUX précise que la subvention demandée au titre des Fonds Barnier pour le comblement de la cour du presbytère ne sera vraisemblablement pas versée en 2018, mais plutôt en 2019 car la démarche pour l'obtention est très longue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget pour 2018.

*20 h : départ de MM. NOURRY et GRANGE
M. NOURRY donne procuration à M. DELAGE, M. GRANGE à M. GATEFAIT*

2018-17 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Le Maire demande au conseil de voter les subventions qui seront accordées en 2018. Les montants ont été travaillés au sein des différentes commissions.

La commission Sports Enfance Jeunesse n'a pas encore statué sur les demandes concernant son domaine, et remet ses demandes à la prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les montants suivants :

Associations	Montant
Domaine scolaire	
Coopérative scolaire maternelle	360
Coopérative scolaire primaire	520
Coopérative scolaire primaire (sorties scolaires)	4 000
USEP Ecole primaire	420
A.P.E	1 200
Total du domaine scolaire	6 500
Domaine social	
Lire et Dire	750
Fond Local Emploi Solidarité	120
Vie Libre	600
Association Plaisir de vivre	500
Total du domaine social	1 970
Domaine Divers	
Association des Anciens combattants	600
Association des fêtes	1 500
Comice agricole	300
La Protectrice Véronaise	450
Amicale du Personnel	40
Les 50èmes Rugissants	500
Total des domaine divers	3 390
Total des Subventions versées	11 860

2018-18 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS BARNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la problématique posée par l'effondrement qui s'est produit dans la salle principale du presbytère, bâtiment communal, voici presque 2 ans.

Depuis, avec l'aide du Syndicat Intercommunal Cavités 37, des études géotechniques ont été produites par l'entreprise SOGEO. Ces études préconisent des travaux onéreux qui concernent des comblements nécessaires dans cette salle, mais également dans la cour du presbytère.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention au titre des « fonds Barnier » pour réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux présenté par le maire,
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses estimées à 39 117.00 € HT

Financement

Subvention d'Etat (au titre des fonds Barnier) 19 558.50 €

Autofinancement sur fonds propres 19 558.50 €

Total : 39 117.00 €

- Sollicite une subvention à l'Etat au titre des fonds Barnier
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018-19 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de l'aménagement de sécurité dans la rue des Fromentaux, à la suite de la plainte des riverains concernant la vitesse des véhicules dans cette rue étroite.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par le maire,
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses estimées à 1 906.80 € HT

Financement

Subvention du Conseil Général (au titre des amendes de police) 800.00 €

Autofinancement sur fonds propres 1 130.80 €

Total : 1 906.80 €

- Sollicite une subvention au Conseil Général d'Indre et Loire au titre des amendes de police
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2018-20 : DEMANDE DE DSIL 2018

M. le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2016-68 du 14/11/2016 afférente au projet d'aménagement du centre bourg, pour un coût total hors taxe de 750 000 € décliné en trois phases de 250 000 € HT, et élaboré initialement par l'Association D'Aide aux Communes (ADAC).

L'objectif est de réutiliser l'espace foncier de 6 000 m² en centre bourg, libéré par la déconstruction des anciens bâtiments scolaires et de créer un lieu de vie intergénérationnel dans le centre du bourg. Le projet consiste en :

- la construction de 14 petits logements à destination des personnes âgées,
- la sécurisation de la rue des écoles attenante, sur toute sa longueur,
- la création de deux espaces de stationnement dédiés au corps enseignant et aux parents d'élèves,
- l'aménagement d'un mail planté,
- la création d'un espace de rencontre intergénérationnel et la création de cheminements doux,
- la remise en état, la sécurisation et la mise aux normes d'accessibilité de la rue du 8 mai 1945,
- l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Cette opération prévoit d'être réalisée sur trois années budgétaires dont la première était prévue en 2017.

Il reste donc 2 phases à réaliser, avec les plans de financements suivants :

2018	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	340 000 €	80	272 000 €
Fonds propres		20	68 000 €
TOTAL			340 000 €

En 2018, la 2^{ème} phase consistera en la construction d'environ 15 logements locatifs par Touraine Logement, plus la rénovation d'une partie des réseaux de la rue du 8 mai 1945 et son aménagement.

2019	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	250 000 €	80	200 000 €
Fonds propres		20	50 000 €
TOTAL			250 000 €

2019 sera la dernière phase de travaux et verra la mise en place de l'aménagement du mail planté avec la liaison paysagère, l'aménagement du 2^{ème} espace de stationnement entre les logements locatifs et le mail, l'aménagement de la rue des Ecoles.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce projet, déjà financé dans sa 1^{ère} phase par le FSIL, est éligible à nouveau à ce fonds devenu DSIL sur la 2^{ème} phase en 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la 2^{ème} phase de l'opération de reconversion du site de l'ancienne école (aménagement du centre bourg),
- sollicite la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 sur cette 2^{ème} phase,

2018-21 : CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le service périscolaire de la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire (CC CVL) est installé dans les locaux scolaires de Beaumont en Véron (une classe dans l'école maternelle et deux classes dans l'école élémentaire).

Comme l'an dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une participation financière de la CC CVL pour subvenir aux frais de fonctionnement et d'entretien de ces locaux et de signer une convention d'occupation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et après avoir reçu lecture du projet de convention :

- ✓ Approuve les termes de la convention d'occupation des locaux scolaires par le service périscolaire de la CC CVL,
- ✓ Charge le Maire, à défaut, le 1^{er} Adjoint, de la signer,
- ✓ Sollicite une participation financière de 4 707 € à la CC CVL pour l'année scolaire 2017/2018 et dit que cette somme sera revue chaque année en fonction des dépenses réelles.

2018-22 : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE DE LA CITE DE LA ROCHE HONNEUR

L'aire de jeux de la cité de la Roche Honneur, obsolète depuis longtemps, a été démontée par le service technique et le terrain a été nivelé et remis en état. La surface pourrait être vendue en terrain à bâtir comme précisé sur le dossier technique distribué à chaque membre. Il est proposé au Conseil de redécouper ce terrain pour le rendre plus attractif et en faciliter la vente. Pour cela, le maire propose d'y attacher une petite surface provenant de la voie communale dans son extrémité (étant entendu que cette voie est une impasse).

Pour ce faire, l'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne la surface en question).

La décision doit donc être prise en Conseil Municipal au vue du dossier technique cité plus haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le déclassement d'une petite surface en bout de voie communale dans la cité de la Roche Honneur et son admission dans le domaine privé pour être ensuite vendue en terrain à bâtir avec la parcelle AP 572 joignante.
- Charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2018-23 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR PASSAGE DE RESEAUX

Monsieur NAULET expose :

Voici quelques années, la commune de BEAUMONT EN VERON a cédé le bâtiment de l'ancien bureau de poste et une auto-école s'y est installée.

Or, aucune mention n'a été faite sur l'acte de vente des réseaux qui existent en sous-sol sur cette parcelle (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, télécommunication) ainsi que de la présence d'un luminaire d'éclairage public. Il convient donc de régulariser cette situation.

En outre, la propriétaire de la parcelle est d'accord pour l'aménagement par la commune d'une plateforme de 2 m sur 2 m environ en béton qui permettra l'installation de 2 conteneurs à ordures ménagères destinés à desservir la cité de la Fabrice dans laquelle le camion de collecte ne peut manœuvrer.

En contrepartie, la commune s'engagerait à déconstruire les jardinières en maçonnerie qui existent actuellement et à agrandir l'espace de stationnement de l'auto-école.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de signer une convention de servitude pour passage de réseaux et construction d'une plateforme avec Mme DAVID, propriétaire de la parcelle concernée, cadastrée AD 961. Cette convention sera enregistrée au service des hypothèques.

M. GATEFAIT demande la nature du revêtement de l'espace de stationnement. M. NAULET lui précise qu'il sera effectué en enrobé. Il ajoute qu'il faudra également installer des claustras pour masquer la présence des conteneurs à ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la signature d'une convention de servitude reconnaissant les réseaux souterrains existant, la présence d'un luminaire d'éclairage public et l'aménagement d'une plateforme en béton qui accueillera les conteneurs à ordures ménagères de la cité de la Fabrice,
- Charge le Maire, à défaut le 1^{er} Adjoint, de signer cette convention et de la faire enregistrer au service des hypothèques,
- Accepte de prendre en charge les frais qui découleront de cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

❖ Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas utilisé ses délégations depuis la dernière réunion. Il n'a pas été sollicité non plus pour des certificats d'urbanisme, ni pour des déclarations d'intention d'aliéner.

❖ Mme MILLET signale qu'elle ne pourra assister à l'assemblée générale de l'APSIS le 12 avril prochain et demande aux membres de la commission scolaire de la représenter à cette réunion en fonction des disponibilités de chacun(e).

❖ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été alerté pour des tapages nocturnes le week end dernier, dans le secteur des « Caves aux Fièvres », et pour des bruits de « coups de fusil » dans le secteur du « Puy de la Bête ». La gendarmerie est intervenue.

❖ La prochaine séance aura lieu le lundi 14 mai 2018 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 30.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2018-12	Approbation du Compte administratif 2017
2018-13	Approbation du Compte de gestion 2017
2018-14	Affectation des résultats 2017
2018-15	Vote du budget 2018
2018-16	Vote des taux d'impositions 2018
2018-17	Vote des subventions aux associations pour 2018
2018-18	Demande de subvention au titre du Fonds Barnier
2018-19	Demande de subvention au titre des Amendes de Police

2018-20	Demande de subvention au titre de la DSIL 2018
2018-21	Convention d'occupation des locaux scolaire par le service périscolaire de la CC CVL
2018-22	Déclassement d'une partie de la voie de la Roche Honneur
2018-23	Convention de servitude pour passage de réseaux

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	Excusé A donné procuration à M. CHATEAU
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY	Excusé après 20 h A donné procuration à M. DELAGE	Frédéric BEGUIER	
Emilie FLAMIN	Excusée A donné procuration à Mme POYART	Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie CAILLONNEAU	Excusée. A donné procuration à Mme BACHET
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE	Excusé après 20 h A donné procuration à M. GATEFAIT	Gaëtan THAREAU	Excusé. A donné procuration à M. NAULET
Dominique AU- DOUX		Gilles JUILLET	Excusé A donné procuration à M. AUDOUX
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	Excusée A donné procuration à Mme LESCOUEZEC
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE- ZEC	

		Valérie PERDRIAU	
--	--	------------------	--